



SIÈGE SOCIAL : SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'ÉCOLE DE CONDUITE JEAN PAUL ZANETTI



Adresse : 86 rue de l'ancien hôpital 67130 Schirmeck
03.88.97.14.92 - 06.47.68.04.52 / lydia.zanetti@laposte.net

<https://www.auto-ecole-gassmann.com/>

SIRET : 343 700 860 000 46 APE : 8553 Z TVA INTRA : FR 61 343 700 860

Agrément préfectoral : E0406704200 Numéro de formation professionnel: 42 67 05597 67

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDURES D'ÉVALUATION

AVANT DEMARRAGE DE LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ.

Cette évaluation est obligatoire *par l'arrêté du 5 mars 1991*.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Elle est réalisée sur tablette et elle dure environ 45 minutes. Les compétences évaluées sont :

Les capacités et connaissances sensori-motrices, les capacités de compréhension et de traitement, les aspects émotionnels et affectifs, les facteurs de volonté . Les capacités de perception, d'analyse et de décision ainsi que l'attention et la mémoire de travail .

- Le test se divise en 2 parties : le questionnaire et l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéo.

En fonction du résultat, un nombre d'heures prévisionnel de formation est estimé.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ainsi que votre représentant légal si vous êtes mineur et par l'enseignant.

Chaque partie conserve un exemplaire.

Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini suite à cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression car cela reste une estimation.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour vous retrouver dans les conditions de l'examen pratique du permis de conduire.

Modalités de prise en compte du Handicap

Nous attestons que n'étant pas une école de conduite spécialisée dans la prise en compte d'un public en situation de handicap, nous accompagnerons ces personnes pour trouver une structure spécialisée via un moteur de recherche tel que :

La CEREMH qui est un site qui recense les auto-écoles spécialisées par département.

<https://www.automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8%20>